



SYNDICAT  
NATIONAL  
DES  
FINANCES  
PUBLIQUES

**Syndicat National de la DGFIP-FORCE OUVRIERE**  
**Section de la Haute Loire**  
17, rue des moulins – BP351  
43012 LE PUY EN VELAY CEDEX  
fo.ddfip43@dgfip.finances.gouv.fr  
**Site local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/043/>**

## COMPTE RENDU CAPL

### CAPL B du 15 novembre 2017 -

Cette CAPL avait comme ordre du jour, l'examen des candidatures à **la liste d'aptitude de C en B.**

**En préambule, les représentants FO-DGFIP ont lu la déclaration liminaire suivante :**

*« Madame la Présidente,*

*Les militants FO-DGFIP 43 rentrent de leur tournée d'automne effectuée en HMI auprès d'un large échantillon de services.*

*Le constat est alarmant !*

*Nulle part, nous n'avons trouvé des agents sereins dans l'exercice de leurs missions ! Un constat dressé dans tous les services sans exception.*

*Dans un contexte de restructurations et de restrictions budgétaires, les collègues font face comme ils peuvent et toujours dans l'urgence.*

*Le moral des troupes n'y est plus! Le désarroi et la démotivation sont criants. Même l'encadrement est concerné !*

*En Haute-Loire, le niveau de mobilisation lors de la grève Fonction publique du 10 octobre 2017 a été très supérieur à la moyenne nationale, témoignant ainsi d'un malaise qui ne cesse de s'aggraver dans les services.*

*Vos agents, Mme la Présidente, se sentent livrés à eux-même, sans soutien de leur direction tant sur le plan humain que sur l'appui technique qui devrait leur être apporté.*

*Quand ils ne subissent pas des pressions inacceptables et choquantes comme par exemple celles que nous avons pu évoquer lors du dernier CHS-CT!*

*Le cas le plus emblématique est certainement celui de la trésorerie d'Auzon-Ste Florine sur laquelle nous vous avons alertée à plusieurs reprises déjà. Nous avons trouvé un service composé de 4 agents (dont un de l'EDR et un devant partir en retraite à la fin du mois), qui doivent faire face au quotidien, sans encadrement depuis que le chef de poste est en arrêt maladie depuis le mois d'août : l'afflux sans discontinuer du public au guichet (nous sommes témoins), les questions complexes des ordonnateurs qui sont normalement du ressort du cadre A comptable, la fin de gestion à venir et en plus une restructuration planifiée pour le 01/01/2018 sans préparation engagée à ce jour !*

*Nos collègues ont une conscience professionnelle au dessus de tout : le service public est assuré mais à quel prix et jusqu'à quand ?*

*Ce n'est sûrement pas la solution apportée en fin de semaine dernière par la direction qui va les soulager : un auditeur devait venir faire l'état des lieux du service. Ses 2 jours de présence les auront probablement plus dérangés qu'autre chose! Allez-vous enfin prendre les mesures qu'exige l'urgence de la situation ?*

*Tout cela est bien sûr la conséquence des politiques successives de suppressions d'emplois qui aboutissent à un resserrement du réseau et au démantèlement des missions.*

*Les conditions sont ainsi réunies pour abandonner ou externaliser des missions : la circulaire du 1er ministre invitant ses ministres à formuler des propositions d'abandon ou d'externalisation de missions dans le cadre du Comité d'Action Publique CAP22 est une provocation de plus et un mépris affiché du service public.*

*Autre sujet qui cristallise la colère: les annonces faites par le Directeur Général qui projette de réformer les règles de mutation des agents de toutes catégories!*

*Même si les règles actuelles ne sont pas adaptées aux attentes des personnels et aux besoins des services, les projets de la DG sont inacceptables dans leur ensemble mais plus particulièrement en ce qui concerne l'affectation en national au département, la notion de nécessité de service et les délais de séjours.*

*C'est pourquoi **FO-DGFIP** portera avec détermination ses revendications dans le seul souci de préserver les droits et garanties des personnels.*

*Les CAPL convoquées aujourd'hui pour statuer sur les listes d'aptitude A et B ne vont pas contribuer à motiver les personnels.*

*La liste d'aptitude, partie intégrante du Statut de la Fonction Publique, à laquelle **FO-DGFIP** rappelle son attachement, devrait être l'occasion pour l'administration de prouver aux agents cette reconnaissance face aux difficultés rencontrées dans l'accomplissement des missions.*

*Mais l'inexorable baisse drastique des promotions qui ont diminué de près de 50% en 3 ans et la non reconduction au delà du 31/12/2017 du plan de qualification ministériel entretient amertume et démotivation.*

*En Hte-Loire, pour 2018, cela se traduit par 2 potentialités pour le passage de C en B et par 0 potentialité pour le passage de B en A. Cette année encore, les personnels paient au prix fort les choix budgétaires !*

*Le nombre d'agents qui termineront leur carrière sans pouvoir bénéficier d'une légitime promotion va aller en augmentant : **FO-DGFIP** revendique pour tous un accès à la catégorie supérieure en fin de carrière. Ce serait un signe fort en terme de reconnaissance !*

*Enfin, pour conclure et dans le prolongement de la grève du 10 octobre dernier, **FO-DGFIP** s'inscrit pleinement dans l'appel à la grève et aux manifestations du 16 novembre 2017 à l'initiative des Confédérations et Fédérations de fonctionnaires FO, CGT et SOLIDAIRES. »*

En réponse aux déclarations liminaires, les points suivants sont abordés par la présidente:

- le choix d'avancer la tenue de cette réunion au mercredi, jour de temps partiel n'est pas une volonté machiavélique de la part de la direction mais le calendrier de la direction étant chargé, il n'y a pas eu d'autre possibilité.
- pas d'information connue de la DDFIP sur la directive CAP 22. La mise en place n'est pas finalisée, les travaux se dérouleront jusqu'au premier trimestre 2018 : la direction nous renvoie aux conclusions qui en seront tirées.
- les difficultés et le désarroi que connaissent les agents plus particulièrement dans certaines unités, et, dont il a été fait part par les représentants **FO-DGFIP**, sont connues de la Direction. En ce qui concerne la trésorerie d'Auzon-Ste Florine, un comptable par intérim devrait être nommé dans les 48 heures et le soutien à distance effectué par le SPL maintenu. **FO-DGFIP** alerte également sur la situation critique que connaît le poste du Monastier/Gazeille.
- Quant au contexte de restrictions budgétaires et ses conséquences, la direction se retranche derrière le fait qu'elle n'a pas la main sur la politique générale et que nous sommes dans un pays qui a élu démocratiquement son président !

Aussitôt les élus **FO-DGFIP** réagissent vivement en précisant que nous ne sommes pas dans une monarchie et qu'il reste toujours le cadre de la Fonction Publique ! ils dénoncent également le scandale du plan de qualification et la non parution des tableaux d'avancement : l'année 2018 sera une année blanche !

Concernant les futures règles RH applicables notamment sur les mutations et affectations, la direction semble être satisfaite des projets de la direction générale et ne voit pas le problème. Le contraire aurait été étonnant ! Des expérimentations sont en cours pour 2018, mais pas dans le 43.

Le PV de la séance du 13/07/2017 est approuvé à l'unanimité.

**11 collègues** postulaient sur cette liste d'aptitude. La direction générale a estimé à **2** le nombre de possibilités pour le département.

Rappelons que les lauréats de la liste d'aptitude participeront au mouvement de mutation général de la catégorie B du 1<sup>er</sup> septembre 2018, et, qu'à ce titre, ils devront élargir au maximum leurs vœux.

Les représentants du personnel ont obtenu que la CAP classe **4 collègues** dans la catégorie « Excellents ». Par rang de classement : Philippe SOULIER  
Chantal SEJOURNEE  
Franck CHAVARIN  
Nadine GRENIER

De plus, pour les 2 dossiers classés par la direction dans la catégorie « A revoir » les représentants du personnel ont obtenu leur relèvement dans la catégorie « très bon ».

Les représentants **FO-DGFIP** se sont abstenus sur les propositions de la direction compte tenu des potentialités locales et dans le contexte de baisse des promotions.

**Les élus FO DGFIP : Jocelyne LIMAGNE. Robert GAGNE, Michèle FAYOLLE titulaires, Philippe SAGNARD suppléant.**

## **CAPL A du 15 novembre 2017**

La CAPL chargée d'examiner les dossiers des collègues figurant sur la liste préparatoire à la liste d'aptitude de B en A s'est réunie le 15 novembre 2017 à 14h.

En l'absence de la Directrice départementale excusée, c'est Madame CROIZIER qui présidait la commission.

Les PV des séances du 22 juin 2017 (recours évaluation) et 13 juillet (mouvement local IFIP) sont approuvés.

Est ensuite examinée, la liste d'aptitude de B en A. La Présidente précise les modalités de sélection des dossiers de liste d'aptitude.

Les agents souhaitant passer de B en A doivent disposer de qualités pour fonctionner au sein des divers métiers du corps des cadres A de la DDFIP. Ainsi ils doivent faire preuve :

- de capacités d'initiative, d'organisation et d'encadrement
- de capacités managériales et relationnelles
- d'une habilité à rendre compte
- d'une aptitude à la mobilité fonctionnelle et géographique
- d'une reconnaissance par leurs chefs de service respectifs des acquis de l'expérience professionnelle
- d'une appétence pour des sujets sortant de l'ordinaire.

De plus, la participation aux concours de catégorie A est appréciée également, bien que ce ne soit pas un critère, mais est un moyen de sortir du quotidien et s'ouvrir à d'autres métiers présents au sein de la DGFIP.

Cependant, la Présidente a indiqué que cette année encore la potentialité était de **0 agent** pouvant espérer passer de B en A. Les représentants **FO-DGFIP** dénoncent cette situation qui donne des moyens limités à cette CAP Locale. Il faut attendre la CAP Nationale afin de connaître la décision définitive de l'Administration.

Cette année, la liste comporte **9 candidats** contre 10 pour 2016. 3 précédents collègues, n'ont pas réitérés leur candidature. Par contre, 2 nouveaux agents de catégorie B postulent.

3 étaient déjà classés « excellent », 2 « très bon » et 4 « à revoir » dont 2 nouveaux candidats.

Un candidat classé précédemment en « à revoir » passe cette année en catégorie « très bon ».

A l'issue de cette CAPL, aucune modification n'a été apportée au classement des « excellents ».

La Direction n'a pas souhaité abonder cette liste dans la mesure où les potentialités sont extrêmement réduites.

Les représentants **FO-DGFIP** ont demandé des précisions sur certains dossiers « très bons » dont la situation n'évolue pas.

La réponse de la direction a été de dire, que vu les potentialités annuelles, certaines candidatures n'auront pas le temps de se bonifier.

C'est un point de vue dénoncé par **FO**, qui détourne la promotion par liste d'aptitude de son objectif initial qui consiste à récompenser une façon de servir exceptionnelle durant de longues années.

**C'est pourquoi FO-DGFIP revendique qu'à l'instar de ce qui existe pour le A et le A+, le grade de la catégorie supérieure soit attribué à tous les B et les C, 6 mois avant leur départ à la retraite.**


Cette année le vote a eu lieu par catégorie. Les représentants **FO-DGFIP** ont voté pour la catégorie « excellent » afin de ne pas pénaliser ces dossiers en vue de la CAPN. Par contre, ils ont voté contre pour la catégorie « très bon » et celle « à revoir » en raison de deux dossiers classés « très bon » qui n'ont pas évolués mais aussi parce que les remarques formulées par les représentants syndicaux pour la catégorie à revoir n'ont pas été prises en compte par l'administration.

En définitive 3 dossiers restent donc classés en « excellent ». Par rang de classement :

- Philippe SAGNARD
- Cécile BAYLE
- Jocelyne LIMAGNE

**Les représentants du personnel : Jean-Louis PAYRARD, titulaire - Raluca ROTARIU RAYNAL, suppléante - Julien JOBLET, expert.**

## **Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques**

	<b>SYNDICAT NATIONAL DES FINANCES PUBLIQUES</b>	<b>BULLETIN D'ADHESION</b> (À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Jocelyne LIMAGNE, C des F P du Puy)
NOM :		
PRENOM :		
GRADE :		
AFFECTATION :		
Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP		
Fait à _____, le _____ signature		

*66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu*